



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

assistants maternels

Question écrite n° 22084

Texte de la question

Mme Pascale Gruny attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille sur la profession d'assistante maternelle. En effet, elle souhaiterait savoir s'il est envisagé une réglementation des tarifs horaires des assistantes maternelles avec la prise en compte des horaires de nuit ou de week-end. De plus, les mesures imposées par les conseils généraux, qui peuvent limiter à deux ou trois agréments d'accueil avec un maximum de trente heures par semaine, représentent pour les assistantes maternelles des restrictions financières importantes. Elle souhaiterait donc connaître la politique prévue en la matière.

Données clés

Auteur : [Mme Pascale Gruny](#)

Circonscription : Aisne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22084

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : Famille

Ministère attributaire : Famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 avril 2008, page 3604

Question retirée le : 17 février 2009 (Fin de mandat)